



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt trois, le onze juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19
Pouvoirs : 7
Absents : 3

Date de la convocation : 4 juillet 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENTS : GABIGNON Christophe, CROC Bertrand, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°101

Rapporteur : Yvette MUSCAT

OBJET : FOIRE AUX BOUDINS – REMBOURSEMENT D'UN EXPOSANT

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la municipalité a organisé sa 50ème foire aux boudins le 12 mars 2023.

Un des exposants, M Charles RANC, s'était inscrit à la foire pour vendre des bougies et avait remis un chèque de 30€ lors de la réservation d'un stand.

Il n'a pu venir le jour de la foire et a prévenu la municipalité en amont pour que son stand puisse être occupé par un autre exposant.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de **rembourser la somme de 30€ à M RANC.**

VU la délibération n°153 du 6 décembre 2022 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2023,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 13 juin 2023,

Considérant le mail de M RANC informant la municipalité qu'il ne pourrait pas participer à la foire aux boudins 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :


- **approuve** le remboursement de 30€ à M RANC,

...**charge** M. le Maire de son application.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

17 JUIL. 2023

